



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AU TITRE DES FONDS LOCAUX ET NATIONAUX DE LA CAF DU VAL-DE-MARNE POUR SOUTENIR LA CREATION DU MULTI-ACCUEIL MARIE-PARADIS A VINCENNES DANS LE CADRE DE L'INVESTISSEMENT.

**DÉCISION N° DM-24-381
EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le dépôt d'un dossier de demande d'aide à l'investissement pour les travaux de création du multi-accueil Marie-Paradis auprès de la Caf du Val-de-Marne ;

VU l'avis favorable du 19 septembre 2024 rendu par la Commission d'Action Sociale de la Caf du Val-de-Marne pour le financement de la création du multi-accueil Marie-Paradis au 84 bis avenue Aubert à Vincennes ;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer les conventions d'objectifs et de financement au titre des fonds locaux et nationaux de la Caf du Val-de-Marne afin de bénéficier du versement des subventions ;

D É C I D E

DE SIGNER les conventions d'objectifs et de financement au titre des aides à l'investissement de la Caf du Val-de-Marne numéros : 202400574 sur fonds nationaux et 202400574 sur fonds locaux ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241115-lmc1H12592H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/11/2024
Date de Publication : 15/11/2024